

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le vendredi dix avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le jeudi deux avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de Blavet Bellevue Océan Communauté en Merlevenez en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	A donné pouvoir à Joël Dupuy
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Alain Gueguen
MERLEVEZEN	SEGUIN	Sébastien	Absent
	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
NOSTANG	LE CALVE	Ludovic	Présent
	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELIN	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	A donné pouvoir à Line Million
SAINTE-HELENE	LE MARC	Martine	Présente
	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 22 Représentés : 7 Votants : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Yves THIEC

29. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Élimination des Déchets (SPED)

Rapporteur : Jean Pierre GOURDEN

COMPTE FINANCIER UNIQUE PROVISOIRE 2025 :

Dépenses de fonctionnement :

	2023	2024	2025
Dépenses réelles	2 426 694,28	2 629 428,72	2 841 221,13
Dépenses d'ordre	54 593,22	102 287,84	173 704,48
TOTAL DEPENSES	2 481 287,50	2 731 716,56	3 014 925,61

Une participation de subvention en fonctionnement a été versée pour un montant de 171 800 € dans le cadre de la rénovation du centre de tri de Caudan (cf explication ci dessous)

Recettes de fonctionnement :

	2023	2024	2025
Recettes réelles	2 810 250,11	3 028 809,36	3 012 278,77
Recettes d'ordre	4 005,49	2 407,12	21 577,12
TOTAL RECETTES	2 814 255,60	3 031 216,48	3 033 855,89

Dépenses d'investissement :

	2023	2024	2025
Dépenses réelles	1 075 644,40	322 194,70	170 027,75
Dépenses d'ordre	32 955,23	122 814,12	22 557,12
TOTAL DEPENSES	1 108 599,63	445 008,82	192 584,87

Recettes d'investissement :

	2023	2024	2025
Recettes réelles	242 614,24	159 700,00	64 727,19
Recettes d'ordre	83 542,96	222 694,84	174 684,48
TOTAL RECETTES	326 157,20	382 394,84	239 411,67

Résultat provisoire :

	Pour 2025	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	18 930,28	570 832,03
Excédent d'investissement	46 826,80	222 980,49
Excédent total	65 757,08	793 812,52

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2026

Les charges du service public de gestion et prévention des déchets devraient demeurer globalement maîtrisées sur l'exercice à venir, malgré une augmentation prévisionnelle de l'ordre de 2 % du coût des prestations de service. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de transformation des filières de traitement, consécutive à l'arrêt de l'usine d'incinération de Plouharnel, qui a conduit la collectivité à repenser l'organisation du service.

Dans ce cadre, une coopération structurante a été engagée avec Lorient Agglomération afin de sécuriser, à compter de 2026, les opérations de transfert, de transport et de traitement des ordures ménagères résiduelles. Cette mutualisation entraîne un surcoût estimé à 25 000 € par rapport aux conditions tarifaires appliquées en 2025.

Par ailleurs, le traitement du flux tout-venant issu des déchèteries a évolué vers une valorisation en combustibles solides de récupération (CSR). Cette orientation permet à la fois de limiter l'impact de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de renforcer la maîtrise des coûts de traitement, tout en s'inscrivant dans une démarche de valorisation énergétique des déchets.

En parallèle, BBO Communauté s'engage, aux côtés de Lorient Agglomération et d'AQTA, dans un programme de modernisation du centre de tri de Caudan afin de répondre aux exigences réglementaires et techniques du cahier des charges CITEO, notamment en matière de « flux développement ». La participation financière de BBO Communauté à cette opération est estimée à 774 000 €, répartie sur la période 2025-2027, traduisant un effort d'investissement significatif en faveur de l'amélioration des performances de tri et de recyclage. L'annuité prévisionnelle pour 2026 s'élève à 257 700 €.

Enfin, les charges de personnel du service, assurances statutaires comprises, sont estimées à 504 000 €, correspondant à 9 équivalents temps plein. Il est précisé qu'une partie des dépenses afférentes au poste de nettoyage fait l'objet d'un financement au titre de la convention avec CITEO, contribuant ainsi à réduire l'impact budgétaire pour la collectivité.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2026

Afin d'accompagner l'évolution des charges, il a été décidé une revalorisation de la redevance déchets de 2 % pour l'année 2026.

Les recettes issues de la valorisation des matériaux recyclables devraient, quant à elles, rester stables. Elles sont complétées par la refacturation aux communes des frais de lavage des points d'apport volontaire, ainsi que par les soutiens financiers versés par CITEO et par d'autres éco-organismes pour certains flux collectés en déchèterie.

L'ensemble de ces leviers financiers permet de préserver l'équilibre budgétaire du service déchets, tout en soutenant les investissements indispensables à la modernisation des équipements de tri et à l'adaptation du service aux nouvelles exigences environnementales et réglementaires.



SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2026

Les dépenses d'investissement programmées pour l'exercice 2026 portent principalement sur le renouvellement des équipements du service déchets. Elles concernent en priorité l'acquisition de bacs individuels, le renouvellement des colonnes d'apport volontaire, ainsi que le déploiement de composteurs partagés sur le territoire. Ces investissements visent à maintenir un niveau de service adapté aux usages, à améliorer les conditions de collecte et à accompagner les objectifs de réduction et de valorisation des déchets.

RECETTES D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2026

Le financement de ces opérations repose sur plusieurs leviers. Les recettes d'investissement attendues proviennent notamment des soutiens financiers accordés par CITEO dans le cadre de l'appel à projets « Hors Foyer », destiné à encourager le développement du tri et de la prévention des déchets en dehors du domicile. Ces subventions constituent un appui essentiel pour la mise en œuvre des équipements nécessaires à l'évolution des pratiques des usagers.

En complément, la mobilisation de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent permet de renforcer la capacité d'autofinancement du service. L'articulation de ces différentes recettes assure une couverture satisfaisante des besoins d'investissement identifiés pour 2026.

Ainsi, la structure des recettes d'investissement permet d'assurer la continuité du service public de gestion des déchets tout en soutenant une politique active de modernisation des équipements, indispensable à l'amélioration des performances et à l'adaptation du service aux attentes des usagers.

M. Gourden ajoute des précisions à la présentation sur le versement de CITEO, qui représente environ 52 % des dépenses totales. Il présente également le choix de soutenir le financement du centre de tri de Caudan, plutôt que d'envoyer les emballages à Fouesnant ou à Changé. Ce qui représentait des coûts de transports très importants. Il n'est pas possible d'avoir notre propre structure pour la gestion de ces déchets.

Mme Le Chat précise qu'elle a demandé à faire partie de la direction du projet et que l'engagement est pour 9 ans, ce qui correspond au cycle de vie de l'équipement.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget du service d'Élimination des Déchets.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------



La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le 14 avril 2026 ;
- Sa publication électronique le 14 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 13 avril 2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT

Pour la Présidente
et par délégation



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.